

INTERNATIONAL

RDC : MSF appelle au respect des installations médicales

Josiane MBANG NGUEMA (source AFP)
Libreville/Gabon

Médecins sans Frontières a appelé vendredi au respect des installations médicales dans le Nord-Kivu, dans l'est de la RDC, où deux structures de soins appuyées par l'ONG se sont retrouvées ces derniers jours "au milieu des combats entre différentes factions armées".

Les combats se sont intensifiés depuis début octobre au nord de la capitale provinciale Goma entre la rébellion du M23 d'une part, l'armée de la République démocratique du Congo (FARDC) et des groupes armés dits "patriotes" d'autre part.

Dans un communiqué, MSF dit s'inquiéter "de la dégradation rapide du contexte sécuritaire et humanitaire (...) et de ses conséquences pour les populations civiles". En quelques jours, indique le texte, "deux structures de soins appuyées par les équipes de MSF au Nord-Kivu se sont retrouvées au milieu des combats entre différentes factions armées actuellement actives dans la province", événements qui "ont mis en danger la vie des patients et des soignants".

L'ONG condamne "dans les termes les plus catégoriques l'utilisation d'armes dans, autour ou contre les établissements de santé" et "appelle au respect absolu des installations médicales, des ambulances, du personnel et des patients, ainsi qu'à une meilleure protection des civils".

MSF rappelle aussi "que, même en temps de conflit, il y a des règles à respecter et notamment la protection des structures de santé et du personnel médical".

Les équipes de MSF, ajoute l'ONG, soutiennent les structures de soins à Masisi, Walikale, Mweso, Bambo, Kibirizi, Nyamilima, Rutshuru, Kanyaruchinya et Goma etc. Médecins sans Frontières mène "ses interventions de manière neutre et indépendante au profit de la population".



Médecins sans frontières condamne l'utilisation d'armes autour ou contre les structures médicales.

ANNONCES LÉGALES

SAGA GABON

Société Anonyme avec Conseil d'administration au capital de 245 260 000 FCF A
Siège social: Zone portuaire de l'OPRAG B.P 518
Port-Gentil-GABON
RCCM : Port-Gentil 2004 B 00045

AVIS DE CONVOCATION DES ACTIONNAIRES

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société SAGA GABON sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire, qui aura lieu le 16 novembre 2023 à 15 heures au siège social de la société Africa Global Logistics Gabon.

A l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- De la compétence de l'assemblée générale ordinaire

- Rapport de gestion du Conseil d'administration sur les états financiers annuels et rapport général et spécial du Commissaire aux comptes portant sur l'exercice écoulé.

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022;

Affectation du résultat;

- Approbation des conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE du Traité OHADA ; ,

- Quitus à donner du mandat de Monsieur Thierry EHRENBÖGEN, ex-représentant permanent de SOCIETE DE PARTICIPATIONS AFRICAINES;

- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Anicet BONGO;

- Renouvellement du mandat d'administrateur de la SOCIETE DE PARTICIPATIONS AFRICAINES;

- Renouvellement du mandat d'administrateur de la SOCIETE D'EXPLOITATION PORTUAIRE AFRICAINE;

- Renouvellement du mandat d'administrateur de la SOCIETE FINANCIERE PANAFRICAINE;

Renouvellement du mandat d'administrateur de SOCOPAO ;

- Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes titulaire;

- Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes suppléant ; ,

II De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

- Décision à prendre conformément aux termes de l'article 664 de l'Acte Uniforme relatif aux sociétés commerciales et du GIE du Traité OHADA ;

- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, tout actionnaire peut donner procuration à un autre actionnaire ou à un mandataire de son choix. A cet effet, des formules de procuration sont à la disposition des actionnaires au siège social.

Toutefois, conformément aux dispositions statutaires, le droit de participer aux assemblées est subordonné à l'inscription des actions au nom de l'actionnaire, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure locale.

Le Conseil d'Administration 17676

CONVOCATION

OKOMO Verance, mère de l'enfant ANGUE RELJANOVIC Reine Kimora invite le nommé Albert RELJANOVIC à se présenter dans un délai de sept (7) jours à compter de la parution de l'annonce dans le journal l'union, pour une audience non Publique au Tribunal de Première Instance de Port-Gentil. P10240

PETITES ANNONCES

IMMOBILIER

17653 — Appartements à louer
Angondjé. 065 48 43 15

EMPLOI OFFRE

17474 — Société cherche 6 conducteurs de travaux expérimentés. Tel : 065 48 43 15

17657 — Particulier cherche

Cuisinier certifié et expérimenté
Tél: 062 27 66 86

EMPLOI DEMANDE

17595 — Burkinabé cuisinier (europ. Afric.) cherche emploi. 066 33 37 10

17664 — J.F cherche emploi ménagère demi journée. Tel :074208125/074151955

AVIS

LA CITADELLE MEDIA

Jésus devant, nous derrière

Écoute l'Évangile sur
www.lacitadellemedia.net
Nous te faisons une promesse au Nom de Jésus :
L'évangile te Guérira ! 17631

AVIS DE DÉCÈS



Les enfants de feus : OYOULOU Jérôme, DJABIOH ABAH Alexandre, BOUDOU ABAH Marie-Louise, MVOUNOU Elisabeth, ont le regret d'annoncer aux parents, amis et connaissance le décès brutal de leur frère, NTSINGA Saturnin Wilfried, survenu le 19 octobre 2023 à l'Hôpital d'Instruction des Armées Omar BONGO ONDIMBA.

Le programme des obsèques fera l'objet d'un communiqué ultérieur. 17658



Les familles NGOMBÉLÉ, KANDJANI Barthélémy, ASSELÉ, NGUETSARA, MBAMBA et OGNANA ont le profond regret d'annoncer aux parents de Libreville, Akiéni, Obia, Bongoville, Nguoni, Nguieni le décès de leur fille, petite-fille, nièce, NGOMBELE Jeanne Jeannine, Mairesse au 3ème Arrondissement de Libreville, Survenu le Mardi 24 Octobre 2023.

Les veillées se déroulent à Akébe-ville à côté de l'Hôtel du Stade.

Le programme détaillé fera l'objet d'un communiqué ultérieur. 17662



Les clans : LALI, DJIA, MBOUMA et NDJABI Ont le profond regret d'annoncer aux parents de Libreville, Akiéni, Obia, Bongoville, Nguoni, Nguieni le décès de leur fille, petite-fille, nièce, NGOMBELE Jeanne Jeannine, Mairesse au 3ème Arrondissement de Libreville, Survenu le Mardi 24 Octobre 2023.

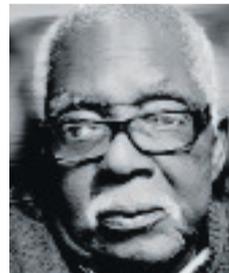
Les veillées se déroulent à Akébe-ville à côté de l'Hôtel du Stade.

Le programme détaillé fera l'objet d'un communiqué ultérieur. 17663



M. REPANDA Jean Bernard, enfants, petits-enfants, arrière petits-enfants ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et alliés, le décès de sa fille, sœur, mère, tante, grand-mère Mme REPANDA TCHITOULA Hélène Danielle épouse ASSANI, survenu le samedi 21 octobre à Libreville.

Le programme des obsèques fera l'objet d'un communiqué ultérieur. 17665



les tribus Essaboghe, Yeffa, Essavous, Yekombo et Essagok d'une part;

- les tribus Essane Mebane, Odzipe d'autre part;

Ainsi que les tribus Ébimane, Issakak, Yemakak et les tribus Éssinzhik, Éba, Yezoum

- Madame Marie Madeleine Megnier Mbo née Nyindong;

- Madame Nno Megnier Noémie

, enfants et petits-enfants;

- Monsieur et Madame Zeng Megnier Edouard Joseph enfants et petits-enfants;

- Monsieur et Madame Nkili Ernest et enfants ;

Madame Oyane Megnier Élisabeth enfants et petits-enfants ;

- Monsieur Owono Bouengou Placide et son épouse née Essomo Megnier Murielle Christine et enfants ;

- Monsieur Assoumou Megnier Idriss et enfants,

- Monsieur Edang Megnier Morlan Wilfried ont la profonde douleur de vous annoncer le décès de leur frère, neveu, époux, père, beau-père, grand-père et arrière grand-père MEGNIER MBO, survenu le 18 Octobre 2023 à l'âge de 94 ans, à Poitiers, en France des suites d'une affection médicale. Le programme des obsèques fera l'objet d'un communiqué ultérieur. Les réunions se tiennent au domicile de NZENG MEGNIER Edouard Joseph sis au Château d'eau à Angondjé. 17666